Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 3 (1912)

Artikel: Corps enseignant à tous les degrés
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-109418

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour les autres élèves, le droit d'inscription est de 100 francs. En cas d'insuccès, la moitié de la somme payée est remboursée au candidat.

V. Corps enseignant à tous les degrés.

40. 1. Statuts de la Fondation des veuves et des orphelins pour les pasteurs réformés et les professeurs des établissements supérieurs d'instruction publique du canton de Zurich (9 novembre 1910).

41. 2. Circulaire relative aux indemnités de logement des instituteurs et institutrices primaires du canton de Soleure (4 février 1910).

42. 3. Circulaire concernant les frais de remplacement des instituteurs et institutrices des écoles primaires et des écoles de district du canton de Soleure (25 février 1910).

43. 4. Instructions du Conseil d'éducation aux autorités scolaires et aux maîtres du canton de Schaffhouse relatives aux frais de remplacement des instituteurs.

44. 5. Loi sur les traitements des maîtres primaires et les augmentations de l'Etat pour années de services dans le canton de St-Gall (30 novembre 1910).

45. 6. Arrêté du Conseil d'Etat du canton de St-Gall relatif au remplacement des maîtres (15 février 1911).

46. 7. Règlement relatif aux cours de perfectionnement pour les maîtresses de travaux à l'aiguille du canton d'Argovie (4 mars 1910).

47. 8. Programme des cours pour la préparation d'institutrices des écoles ménagères et complémentaires du canton de Thurgovie (14 mars 1910).

48. 9. Arrêté du Grand Conseil du canton du Tessin relatif aux augmentations de traitement du corps enseignant (11 juillet 1910).

49. 10. **Arrêté concernant les traitements et les heures supplémentaires des maîtres des établissements cantonaux d'instruction publique secondaire du canton de Vaud.** (Du 6 juin 1910.)

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, vu le préavis du Département de l'"instruction publique ; vu l'art. 96 de la loi sur l'instruction publique secondaire du 25 février 1908 ; arrête :

I. Les traitements annuels des maîtres des établissements cantonaux d'instruction publique secondaire seront fixés comme suit :

1re classe : *a*. Gymnases classique et scientifique : 1° pour 20 heures hebdomadaires fr. 4500 ; 2° pour 25 heures hebdomadaires fr. 5000. *b*. Ecoles supérieures de commerce, d'administration et de chemins de fer : 1° pour 20 heures hebdomadaires fr. 4000 ; 2° pour 25 heures hebdomadaires fr. 5000.

2me classe : Ecoles normales ; classes supérieures du Collège classique (III, II, I) : pour 25 heures hebdomadaires fr. 4500.

3me *classe* : Collège scientifique; classes inférieures du Collège classique (IV, V, VI) : pour 25 heures hebdomadaires fr. 4200.

II. En vue de la fixation des traitements à allouer pour les heures supplémentaires, les objets d'études se répartissent comme suit :

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE.

1er *groupe* : Langues; mathématiques; sciences physiques et naturelles au Gymnase.

2me *groupe* : Arithmétique, comptabilité, géométrie, algèbre ; dessin technique au Gymnase ; géographie, cosmographie, géophysique; sciences naturelles; physique, mécanique; chimie, minéralogie ; histoire, instruction civique; philosophie ; droit usuel, économie politique; histoire de l'art; histoire biblique, morale.

3me *groupe* : Dessin, modelage, travaux manuels; écriture, chant, gymnastique.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

1er *groupe* : Langues; philosophie.

2me *groupe* : Histoire, instruction civique; histoire du christianisme ; géographie ; arithmétique, comptabilité, géométrie, algèbre, mathématiques, dessin technique; sciences naturelles; cosmographie, géophysique.

3me *groupe* : Ecriture; chant ; dessin ; gymnastique.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE, D'ADMINISTRATION ET DE CHEMINS DE FER.

1er *groupe* : Langues; géographie, arithmétique commerciale, algèbre financière ; comptabilité et exploitation des chemins de fer.

2me *groupe* : Arithmétique, algèbre; droit commercial; économie politique; histoire, instruction civique, histoire du commerce; physique, chimie, histoire naturelle; marchandises, microscopie ; législation ; correspondance de service; connaissances administratives; exploitation des chemins de fer, personnel, tarifs, service des transports, conditions de transports; législation spéciale; exercices pratiques, excursions.

3me *groupe* : Dessin technique; sténographie, dactylographie, écriture; chant.

ÉCOLES NORMALES.

1er *groupe* : Pédagogie; langues.

2me *groupe* : Arithmétique, comptabilité, géométrie; géographie, cosmographie; histoire, instruction civique ; physique, chimie ; sciences naturelles, hygiène, économie domestique.

3me *groupe* : Calligraphie; musique vocale et instrumentale; dessin; travaux manuels; gymnastique; travaux à l'aiguille.

III. Le taux minimum des heures supplémentaires est fixé comme suit :

1er groupe :	Fr. 170	—	l'heure	hebdomadaire.
2me »	» 160	—	»	»
3me »	» 140	—	»	»

IV. Les taux des heures supplémentaires sont, en outre, augmentés comme suit d'après les années de service :

	1er groupe.	2me groupe.	3me groupe.
Après 3 ans . . .	175	165	145
» 6 » . . .	180	170	150
» 9 » . . .	185	175	155
» 12 » . . .	190	180	160
» 15 » . . .	195	185	165
» 20 » . . .	200	190	170

Le taux fixé au commencement ou dans le courant du semestre vaut pour celui-ci tout entier.

50. 11. **Règlement concernant 1. les brevets pour maîtresses secondaires, 2. les brevets pour enseignements spéciaux dans les établissements d'instruction secondaire du canton de Vaud.** (Du 4 février 1910.)

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, vu le préavis du Département de l'instruction publique, vu les art. 82 et 83 de la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire, arrête :

CHAPITRE PREMIER. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. Tous les trois ans au moins un jury désigné par le Département de l'instruction publique examine les candidates et candidats au brevet de maîtresse secondaire et aux brevets pour enseignements spéciaux.

Art. 2. La date des examens est annoncée par la *Feuille des avis officiels*.

Art. 3. Un programme détaillé détermine la matière de chaque examen.

CHAPITRE II. — BREVETS POUR MAITRESSES SECONDAIRES.

Art. 4. Pour être admises à l'examen pour le brevet de maîtresses secondaires, les candidates doivent produire les pièces suivantes :

a. Un acte de naissance ou d'origine ;

b. Un diplôme de sortie du Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne ou tout autre titre jugé équivalent ;

c. Un *curriculum vitæ*.

Art. 5. L'examen se compose d'épreuves écrites, d'épreuves orales et d'épreuves pratiques.

Art. 6. Les candidates peuvent subir les épreuves en une seule fois ou en deux sessions. Dans ce dernier cas, l'examen porte, pour la première session, sur les épreuves écrites et, pour la seconde, sur les épreuves orales et pratiques.

Art. 7. Les épreuves écrites comprennent :

a. Une composition sur un sujet de pédagogie;

b. Une composition sur un sujet de littérature française ou de littérature générale;

c. Un travail d'allemand (thème, version ou composition littéraire);

d. Un travail d'anglais (thème, version ou composition littéraire);

e. Un travail sur une question d'histoire, de géographie ou d'économie domestique.

Art. 8. Les épreuves orales consistent en interrogations portant sur les programmes de littérature générale, de français, d'allemand, d'anglais, de mathématiques, d'histoire, de géographie, de sciences physiques et naturelles, d'économie domestique et d'hygiène

Art. 9. Les épreuves pratiques comprennent :

a. Une leçon de grammaire française ou de lecture expliquée ;

b. Une leçon d'histoire, de géographie ou d'arithmétique ;

c. Une leçon d'allemand ou d'anglais.

Art. 10. Les candidates pourront en outre être appelées à subir un examen pratique et théorique portant sur le programme des travaux féminins.

CHAPITRE III. — BREVETS SPÉCIAUX.

Art. 11. Les brevets pour enseignements spéciaux sont les suivants :

1. Brevet pour l'enseignement d'une langue moderne, soit l'anglais ou l'italien ; — 2. Brevet de comptabilité ; — 3. Brevet de sciences commerciales ; — 4. Brevet de dessin artistique et décoratif; — 5. Brevet de dessin technique; — 6. Brevet de musique vocale ; — 7. Brevet de calligraphie ; — 8. Brevet de gymnastique ; — 9. Brevet de travaux féminins ; — 10. Brevet d'économie domestique et d'hygiène ; — 11. Brevet de sténo-dactylographie.

Art. 12. Pour être admis aux examens en obtention d'un brevet spécial, les candidats doivent produire les pièces suivantes : *a.* Un acte de naissance et d'origine ; — *b.* Un *curriculum vitæ.*

Art. 13. Les candidats au brevet pour l'enseignement de l'anglais ou de l'italien doivent en outre être porteurs du baccalauréat ès lettres du Gymnase classique, du baccalauréat sciences-langues modernes du Gymnase scientifique, du diplôme de sortie du Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne ou de tout autre titre jugé équivalent.

Art. 14. Les candidats aux autres brevets spéciaux doivent produire leurs titres ou certificats d'études. Le Département décide dans chaque cas si les titres ou certificats sont suffisants pour l'admission à l'examen.

Art. 15. Les examens en obtention d'un brevet pour enseignement spécial comprennent : 1. Une composition française se rapportant à l'une des branches du programme des examens; — 2. Un examen oral sur chacune des branches du programme ; — 3. Une leçon pratique sur l'une des branches du programme.

Art. 16. Les candidats au brevet pour l'enseignement de l'anglais ou de l'italien ont en outre à faire une composition, ainsi qu'un thème ou une version.

Art. 17. Les candidats au brevet pour l'enseignement des sciences commerciales ont aussi à subir une épreuve orale portant sur l'allemand, l'anglais ou l'italien.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES.

Art. 18. Il est accordé deux heures au moins pour chaque travail écrit.

Art. 19. Les épreuves écrites sont arrêtées par le jury dans une délibération qui précède immédiatement la dictée du sujet.

Art. 20. Les leçons sont d'une demi-heure. Les sujets en sont donnés une demi-heure à l'avance.

Art. 21. Les interrogations sont d'un quart d'heure au plus pour chaque branche.

Art. 22. Les épreuves écrites se font à huis-clos, sans secours aucun et sous une surveillance spéciale.

Art. 23. Les interrogations et les épreuves pratiques sont publiques.

Art. 24. Les épreuves écrites sont éliminatoires.

Art. 25. Le jury apprécie séance tenante le résultat des examens. L'échelle d'appréciation est la suivante: 10 (très bien), 9 et 8 (bien), 7 (assez bien), 6 (passable), 5 et 4 (médiocre), 3 et 2 (mal), 1 et 0 (très mal).

Art. 26. Pour que les épreuves écrites soient considérées comme suffisantes ou qu'un brevet puisse être délivré, le candidat doit avoir obtenu le 0,70 de la somme des notes maximum assignables aux épreuves subies. Il ne doit pas non plus avoir de note inférieure à 6 dans une épreuve écrite, ni de note inférieure à 5 dans plus d'une épreuve orale ou pratique.

Art. 27. Le jury peut, d'accord avec le Département, dispenser des épreuves écrites et orales les candidates au brevet de maîtresse secondaire ou à des brevets spéciaux si elles sont en possession du diplôme de sortie du Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne (section préparatoire de l'enseignement).

Art. 28. Les candidates au brevet de maîtresse secondaire qui sont en possession du brevet spécial d'anglais, de travaux féminins ou d'économie domestique et d'hygiène n'ont aucune nouvelle épreuve à subir sur l'une ou l'autre de ces branches.

Art. 29. Le brevet spécial pour l'enseignement des travaux à l'aiguille délivré par les Ecoles normales vaut comme brevet pour l'enseignement dans les établissements secondaires.

Art. 30. Les candidats au brevet de maîtresse secondaire ou aux brevets spéciaux seront tenus de verser avec leur inscription une somme de 30 fr. La moitié de cette somme leur est restituée en cas d'échec.

Art. 31. Le Département de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent règlement, qui entre immédiatement en vigueur.

51. 1. Programme concernant le brevet de maîtresse secondaire (Canton de Vaud). (Du 1er décembre 1910.)

PÉDAGOGIE.

Histoire de la pédagogie.

Étude sommaire de l'éducation dans l'antiquité et au moyen âge. Les Réformateurs. Rabelais. Montaigne. Coménius. Les Jésui-

tes. Port Royal. Locke. Fénelon. Rousseau. Pestalozzi. Frœbel. Herbart. Herbert Spencer. Guyau.

Didactique.

Méthodes, procédés et modes d'enseignement. But éducatif et but utilitaire de tout enseignement. Les formes d'enseignement : l'exposition orale, la forme socratique.

Préparation des leçons. Correction des devoirs. Discipline. Direction d'une classe.

Didactique spéciale.

Psychologie appliquée à l'éducation.

Généralités. Définition et méthode. Les disciplines de la psychologie.

Le siège physique des fonctions mentales. Hérédité psychologique. L'acte réflexe et le degré inférieur de la vie mentale. Le parallélisme psycho-physique.

La vie mentale supérieure. Le phénomène de conscience. La sensation. La mémoire. L'association des images. La perception. L'imagination créatrice. Le jugement.

Les émotions : nature, classification, évolution. Les émotions supérieures.

La volonté : l'attention spontanée et l'attention réfléchie. Le désir. La volition. Le problème psychologique de la volonté.

La personnalité.

FRANÇAIS.

Lecture.

Articulation ; prononciation ; accent tonique.

Grammaire.

1. *Les lettres.* Notions élémentaires de phonétique ; les accents.
2. *Morphologie*. Mots variables et mots invariables.
3. *Syntaxe* des mots ; de la proposition simple ; de la proposition composée.
4. *Formation des mots.* Racines ; préfixes ; suffixes ; principales racines grecques ; familles de mots.

Homonymes ; synonymes ; doublets ; onomatopées.

5. *Analyse* grammaticale et analyse logique.
6. *Ponctuation.*

Histoire de la langue.

La Gaule avant les Romains. — La conquête romaine ; introduction du latin. — Latin populaire et latin classique ; la langue romane ; — Les Francs : influence tudesque ; langue d'oïl et langue d'oc ; principaux dialectes de la langue d'oïl et de la langue d'oc. Prédominance du dialecte de l'Ile de France.

Le XVIme siècle : La Renaissance ; influence italienne et espagnole.

Le XVIIme siècle : l'unité ; le purisme. Le français dans les relations internationales.

Le XVIIIme siècle : le français à l'étranger.
Le XIXme siècle : influences étrangères.
Géographie de la langue française.

Notions de grammaire historique.

Quelques notions de grammaire latine : la déclinaison latine ; l'adjectif déterminatif ; le pronom ; la conjugaison. Notions de phonétique de l'ancien français ; les voyelles ; les consonnes.

Morphologie : genres, nombres, personnes ; déclinaison et conjugaison. Eléments de syntaxe.

Archaïsmes et néologismes.

Formation des mots (voir grammaire.)

Lecture expliquée.

Etude de textes : sujet, plan, vocabulaire ; phrase, style ; qualités littéraires ; analyse.

Style et composition.

Genres de styles ; qualités du style ; figures directes ; tropes.

Invention ; disposition ; élocution ; versification syllabique ; notions de versification métrique.

Plans de compositions ; résumés ; comptes-rendus ; narrations ; descriptions ; lettres ; biographies ; portraits ; dissertations ; analyses d'œuvres littéraires.

Littérature.

Les origines : premiers monuments de la langue française.

Moyen âge. — La poésie : poésie épique ; les trois cycles ; poésie lyrique : Villon, Charles d'Orléans ; poésie satirique ; les fabliaux, le Roman du Renard ; poésie didactique et allégorique : le Roman de la Rose.

La prose : les chroniqueurs : Villehardouin, Joinville, Froissard, Commines.

Le théâtre : le théâtre religieux, les mystères ; le théâtre profane, moralités, farces, soties.

Caractères généraux de la littérature au moyen âge.

XVIme siècle. La Renaissance.

La poésie : Marot. Ronsart et la Pléiade. Agrippa d'Aubigné.

Le théâtre : La tragédie ; Jodelle.

La prose : Rabelais ; Calvin ; Montaigne.

La Satire Ménippée. Amyot.

Caractères généraux du XVIme siècle ; le vocabulaire, la langue.

XVIIme siècle. Malherbe ; Mathurin Régnier. — L'Hôtel de Rambouillet ; les Précieuses ; Balzac ; Voiture. — L'Académie Française. — Descartes. — Le théâtre avant Corneille ; Corneille. — Les Jansénistes ; Pascal — La Rochefoucault ; le cardinal de Retz ; Madame de Sévigné ; Madame de Maintenon. — Le roman : Honoré d'Urfé ; Mlle de Scudéry ; Mme de La Fayette. — Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier. — La comédie avant Molière ; Molière. — Racine. — Boileau. — La Fontaine. — Fénelon. — La Bruyère. — Saint-Simon.

Caractères généraux du XVIIme siècle: la société, la littérature, l'art.

XVIIIme siècle. Fontenelle. — Voltaire. — Les encyclopédistes; Diderot; d'Alembert. — J.-J. Rousseau. — Bernardin de Saint-Pierre. — Montesquieu. — Buffon.

Regnard; Marivaux; Beaumarchais — Le Sage; l'abbé Prévost. — Florian; Delille. — André Chénier. — Les orateurs de la Révolution; Mirabeau.

Caractères généraux du XVIIIme siècle: la société, les salons; rôle et influence de la littérature; l'opinion publique.

XIXme siècle. Mme de Staël. — Chateaubriand. — Xavier de Maistre. — Casimir Delavigne. — Béranger. — P.-L. Courier. — Benjamin Constant. — Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny; Alfred de Musset; J. Olivier. — Alexandre Dumas; Stendhal; Balzac; G. Sand; P. Mérimée; Tœpffer. — Guizot; Aug. Thierry; Thiers; Michelet; Mignet; Taine; Renan. — Sainte-Beuve; Vinet. — Théophile Gautier. — Leconte de Lisle; Sully Prudhomme. — F. Coppée — G. Flaubert. — A. Daudet. — Octave Feuillet. — Em. Augier.

La littérature de 1880 à nos jours: généralités.

Caractères généraux du XIXme siècle: le mouvement littéraire; les diverses écoles.

LECTURES OBLIGATOIRES.

Littérature française.

Ancien français: Morceaux des chroniqueurs contenus dans Vinet-Seippel III.

La chanson de Roland (modernisée).

XVIme siècle. Montaigne: de l'institution des enfants. — Marot; la Pléiade (poèmes contenus dans Vinet-Seippel II et III).

XVIIme siècle. — Corneille: le Cid, Horace, Polyeucte. — La Fontaine: Fables. — Molière: le Bourgeois gentilhomme, l'Avare, le Misanthrope, les Précieuses ridicules, les Femmes savantes. — Boileau: le premier chant de l'Art Poétique, l'épître à Racine. — Racine: Andromaque, Britannicus, les Plaideurs, Athalie. — Pascal: cinquième provinciale; Pensées (Vinet-Seippel II). — Mme de Sévigné: choix de lettres. — Bossuet: Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre (Vinet-Seippel II). — La Bruyère: Caractères. — Fénelon: Traité de l'éducation des filles.

XVIIIme siècle. — Voltaire: Pages choisies; Zaïre. — Buffon: les fragments contenus dans Vinet-Seippel I, II et III. — J.-J. Rousseau: pages choisies. — Beaumarchais: le Barbier de Séville. — Bernardin de Saint-Pierre: Paul et Virginie. — Mirabeau: discours sur la banqueroute (Plan de Necker, Vinet-Seippel II).

XIXme siècle. — Choix de morceaux des auteurs antérieurs à 1880 traités en littérature; en outre, une œuvre de Chateaubriand, de Lamartine, de Victor Hugo, de Balzac, de George Sand, d'A. Daudet et d'Em. Augier.

Littérature générale.

Littératures anciennes. — Homère: l'Iliade, l'Odyssée (fragments). Sophocle: Antigone. — Virgile: l'Enéide (fragments).

Moyen âge. — Littérature allemande : les Nibelungen (fragments).

Littérature italienne : Dante : la Divine comédie (fragments).

Temps modernes. — Littérature allemande : Schiller : un drame. — Gœthe : une œuvre.

Littérature anglaise : Shakespeare : un drame ou une comédie. — W. Scott : un roman. — G. Eliot : un roman. — Dickens : un roman.

Littérature italienne : Silvio Pellico : Mes Prisons. — Manzoni : les Fiancés.

Littérature espagnole : Cervantès : don Quichotte.

Les candidates devront posséder des connaissances littéraires sur les œuvres dont la lecture est imposée : époque, auteurs, indications spéciales aux œuvres elles-mêmes.

ALLEMAND.

Grammaire.

Prononciation. Morphologie. Syntaxe.

Littérature.

Aperçu du développement de la littérature allemande des origines jusqu'à nos jours.

1. *Les origines.* La culture des Germains. La langue jusqu'à 1050.
2. *La première période classique, 1050 à 1300.* Poésie épique : La chanson des Nibelungen. Gudrun. Poésie chevaleresque. Wolfram von Eschenbach. Poésie lyrique : Les Minnesänger. Walter von der Vogelweide.
3. *De 1300 à 1500.* La chanson populaire. Le roman de Renard. Les Meistersänger.
4. *Epoque de la réformation.* Les Humanistes. Luther. H. Sachs.
5. *Décadence et renaissance de la littérature au XVIIme siècle.*
6. *Les précurseurs de l'époque classique.* Gottsched et Bodmer. Gellert.
7. *L'Epoque classique.* Klopstock, Wieland, Lessing, Herder. Sturm und Drang. Gœthe, Schiller.
8. *L'Ecole romantique.* Les poètes de la guerre d'indépendance. Uhland. Grillparzer. Heine.
9. *Les principaux écrivains modernes.* Spielhagen, Freytag, Heyse, G. Keller, C.-F. Meyer, Hauptmann, Sudermann.

Lectures.

Interprétation d'auteurs du XVIIIme et du XIXme siècles.

ANGLAIS.

Grammaire.

Prononciation. Morphologie. Syntaxe.

Littérature.

Aperçu du développement de la littérature anglaise des origines jusqu'à nos jours.

1. Les origines de la langue et de la littérature anglaises. Influence des Normands.
2. Chaucer. Wycliffe.
3. La Renaissance. Le siècle d'Elisabeth. Spenser. Shakespeare.
4. Le XVIIme siècle. Traduction de la Bible. Milton. Bunyan. Dryden.
5. Le XVIIIme siècle. Pope, Defoe, Swift, Goldsmith, Cowper, Gibbon.
6. Le XIXme siècle. Ecole romantique. Burns, Scott, Byron, Shelley, Wordsworth, Coleridge, Longfellow, Tennyson. — Macaulay, Carlyle. — Dickens, Thackeray, G. Eliot. — Kingsley, Ruskin, Kipling.

Lectures.

Interprétation d'auteurs du XIXme siècle.

MATHÉMATIQUES.

Arithmétique.

La numération ; les divers systèmes de numération.

Définition des opérations fondamentales ; principes relatifs aux quatre opérations.

La divisibilité. Théorèmes généraux ; caractères de divisibilité ; applications aux preuves par 9 et par 11. Nombres premiers. Plus petit multiple commun ; plus grand commun diviseur.

Les fractions ; fractions ordinaires ; fractions décimales ; proportions. Notions simples sur les nombres approchés et les erreurs.

Carrés et racines carrées.

Les quatre opérations ; — procédés relatifs à ces opérations et au calcul mental. Le système métrique ; — quelques notions sur les monnaies et les mesures étrangères. — Nombres complexes (mesures de temps, etc.). Règle de trois, — simple et composée. — Intérêts ; escompte ; partage ; mélange ; alliage.

Comptabilité.

Comptabilité domestique.

Algèbre.

Les quatre opérations sur les nombres entiers et fractionnaires. — Vérification de quelques identités.

Equations du premier degré à une et plusieurs inconnues.

Equations numériques du second degré. Progressions arithmétiques et géométriques. Problèmes.

Logarithmes à cinq décimales.

Géométrie.

Géométrie plane. — Définitions.

Théorèmes sur les parallèles, les angles.

Egalités des triangles ; similitude des figures ; triangles semblables.

Les aires : parallélogrammes, triangles, trapèzes, polygones, cercle.

Géométrie dans l'espace. — Définitions.

Plans parallèles ; — angles dièdres ; — droites parallèles et perpendiculaires à un plan.

Volumes : parallélipipèdes, prismes, pyramides.

Etude du cylindre, du cône, de la sphère.

Insister sur les notions qui trouveront leur application dans le système métrique, et en particulier sur les figures semblables : rapports de leurs dimensions homologues, de leurs surfaces et de leur volume.

Trigonométrie.

Trigonométrie rectiligne : sinus, cosimus, tangente, cotangente ; — relations entre ces diverses lignes. Résolutions de triangles.

Géométrie analytique.

Coordonnées rectangulaires. Equation de la droite. Exemples particuliers d'équations du 2me degré, surtout d'équations de circonférences. Problèmes d'intersections. Question de distances.

HISTOIRE.

Antiquité.

Les peuples de l'Orient : La civilisation égyptienne, la civilisation assyrienne, la civilisation phénicienne. Les Perses. Les Israélites.

Les Grecs : Le pays. Mythologie. Les origines et les temps héroïques. L'éducation spartiate. Solon. Les guerres médiques. Le siècle de Périclès. Guerre du Péloponèse. Hégémonie de Sparte. Socrate. Retraite des Dix mille. Hégémonie de Thèbes : Epaminondas. Hégémonie macédonienne : Philippe, Alexandre. Démembrement de l'empire d'Alexandre. Diffusion de la civilisation grecque en Orient. Rôle d'Alexandrie dans l'antiquité. Conquête romaine. Diffusion de la civilisation grecque en Occident. Ce que le monde moderne doit à la Grèce.

Les Romains : Le Pays. Les Rois. Conquêtes des plébéiens : *a.* Tribunat ; *b.* Lois des 12 tables ; *c.* Egalité politique. Les institutions. Prise de Rome par les Gaulois. Conquête romaine : Bassin de la Méditerranée. Caractère et résultats généraux de la conquête. Administration des provinces. Transformation des mœurs sous l'influence de la Grèce. Troubles civils : *a.* Les Gracques ; *b.* Marius et Sylla ; *c.* Catilina. L'armée romaine : Conquête des Gaules. César et Pompée. Fin de la République. L'Empire : Auguste, Tibère, Néron, Vespasien, Titus. Les Antonins. Les empereurs syriens. Anarchie militaire. Dioclétien. Constantin. Julien l'Apostat. Le christianisme. La civilisation à Rome et dans les provinces : lettres, arts, idées morales et philosophiques.

Moyen âge.

L'Empire Romain à la fin du IVme siècle : la cour, les fonctionnaires, les curiales, les colons, les barbares dans l'armée. Carac-

tères généraux des barbares. Les invasions. Chute de l'Empire d'Occident. La royauté mérovingienne : Caractère et souverains. Rôle de l'Eglise dans le développement de la civilisation. Origine et développement de la papauté. L'Empire d'Orient : Justinien, la civilisation byzantine. La royauté carolingienne : caractère et souverains. Démembrement de l'Empire de Charlemagne. Mahomet et les conquêtes de l'islamisme : civilisation arabe. Les Croisades. Le régime féodal : La société féodale, les diverses classes ; la chevalerie, les châteaux ; le gouvernement féodal. Formation de la bourgeoisie. Progrès de la royauté. La civilisation au moyen âge ; architecture romane et architecture gothique ; la vie intellectuelle.

Allemagne et Italie : Le Saint Empire romain. Lutte de la papauté et de l'Empire. Les grands empereurs et les grands papes. La Maison de Habsbourg. L'époque des Grands Conciles.

France : Les Capétiens. Philippe le Bel et Boniface VIII. La guerre de Cent ans. Louis XI.

Angleterre : La Conquête normande. Les Plantagenets. La guerre de Cent ans. La Maison d'York et la Maison de Lancaster. Avènement des Tudors. Les institutions de l'Angleterre au moyen âge : la Grande Charte, le Parlement, etc.

L'Espagne au moyen âge. Les villes d'Italie. Prise de Constantinople.

Histoire moderne.

Les grandes inventions. Les grandes découvertes maritimes. La Renaissance : l'Italie, la France, les pays du Nord. Guerres d'Italie. Charles Quint. La Réformation. Restauration catholique : Concile de Trente, les Jésuites. Révolution des Pays-Bas. Les Tudors. Marie Stuart. Guerres de religion en France. Henri IV. Louis XIII et Richelieu. Guerre de Trente ans. Les Stuarts. Louis XIV et la monarchie absolue. Le siècle de Louis XIV : la société française, la cour. Les lettres, les sciences, les arts en Europe au XVIIme siècle (insister sur l'art français, hollandais, espagnol). Pierre-le-Grand et Charles XII. Frédéric II et Marie-Thérèse. Catherine II. Les partages de la Pologne. Coup d'œil sur la Constitution anglaise. Le régime colonial au XVIIIme siècle. Formation des Etats-Unis. La France avant la Révolution : l'ancien régime, les idées nouvelles. La Révolution française. Transformation de la société française : égalité civile et politique.

Histoire contemporaine.

Le Consulat. L'Empire. Le Congrès de Vienne et la Sainte Alliance. La Restauration. Mouvements populaires en Europe vers 1830. Louis-Philippe. La seconde Répubilque. La révolution de 1848 en Europe. Le second Empire. L'unité italienne. L'unité allemande. La guerre de sécession. Insurrection des Colonies espagnoles. L'Angleterre au XIXme siècle : la réforme électorale, l'abolition de l'esclavage, la révolte des Cipayes, la question d'Irlande. La Russie : gouvernement, émancipation des serfs. La question d'Orient. Les principaux événements de 1870 à nos jours. La civilisation contemporaine : romantiques et réalistes, sciences, arts, institutions politiques, relations internationales, questions sociales.

Histoire suisse.

Les temps primitifs : Les hommes des cavernes et les lacustres. Les Helvètes. L'Helvétie sous les Romains. Allamans, Burgondes et Francs. Le second royaume de Bourgogne (la reine Berthe). Les Zæhringen. Les comtes de Savoie. La maison de Habsbourg. Institutions, mœurs, coutumes.

La Confédération des trois cantons ; La fondation de la Confédération. La première guerre contre l'Autriche (Morgarten).

La Confédération des huit cantons : Entrée de Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug, Berne dans la Confédération. Nouvelles guerres des Confédérés contre l'Autriche (Sempach, Næfels). Les voisins des Confédérés, spécialement le pays de Vaud, Soleure, l'Argovie, St-Gall, les Grisons, le Valais, le Tessin. La guerre civile : St-Jacques sur la Sihl et St-Jacques sur la Birse. Guerres de Bourgogne.

La Confédération des treize cantons : Entrée de Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell dans la Confédération. Les Suisses et l'Italie. La Réformation dans la Suisse allemande et dans la Suisse romande. Le mouvement intellectuel au XVIme siècle : Holbein, D. Schilling, E. Tschudi, Erasme, Paracelse. Th. Platter, Glaréan. Troubles des Grisons. Guerre des Paysans. Guerres de Vilmergen. Davel. Le mouvement intellectuel au XVIIIme siècle.

La Confédération des dix-neuf cantons : La révolution helvétique. La République helvétique. Entrée de St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud dans la Confédération.

La Confédération des vingt-deux cantons : Entrée de Neuchâtel, Genève, Valais dans la Confédération. La Suisse sous le pacte de 1815 : insurrections neuchâteloises, division de Bâle en deux demi-cantons. Affaire Louis-Napoléon. Le Sonderbund. La révolution de 1845 dans le canton de Vaud. La constitution fédérale de 1848.

La Suisse nouvelle : La question de la Savoie. La constitution fédérale de 1874. La civilisation en Suisse au XIXme siècle.

GÉOGRAPHIE.

Notions générales sur la terre : Forme et dimensions, mouvements. Méridiens et parallèles. Longitude et latitude. Lecture des cartes.

Europe : Etude des divers Etats au point de vue physique, économique et politique. Relations entre le relief, l'hydrographie, le climat, le sol et l'activité de l'homme

Asie, Afrique, Amérique, Océanie : Mêmes remarques que pour l'Europe.

Les grands voyages d'exploration au XIXme et au XXme siècle en indiquant ce qu'ils ont ajouté à la connaissance de certaines régions du globe ou à l'intelligence des phénomènes terrestres.

Géographie physique : Notions de géologie. Le globe terrestre dans son état actuel. L'élément solide : l'écorce terrestre, sa composition ; le relief. L'élément liquide : les océans, les marées, les courants, la vie dans les mers. L'élément gazeux : l'atmosphère, la température, les vents, les pluies, les climats. Les eaux courantes : neiges et glaciers, eaux d'infiltration et de ruissellement. Les

côtes. Les volcans et les tremblements de terre. Répartition des plantes et des animaux.

Cosmographie : Principaux mouvements de la terre. La lune. Les marées.

Dimension et mouvements du soleil : lumière et chaleur, ana lyse spectrale, constitution physique du soleil, taches, protubérances. Planètes. Système du monde. Lois de Kepler et Newton.

Satellites, comètes, étoiles filantes. Etoiles : grandeur, constellations. Etoiles variables, colorées, doubles, etc. Voie lactée, nébuleuses.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Botanique.

La vie d'une plante de la graine à la graine, étudiée par l'observation et l'expérience. Etude monographique de plantes choisies dans les familles importantes.

Anatomie et physiologie végétales ; notions de biologie végétale.

Etude systématique des principaux représentants des phanérogames et cryptogames.

Zoologie.

Monographie de quelques animaux vertébrés et invertébrés ; métamorphoses chez les batraciens et les insectes. Biologie animale. Classification et étude systématique des animaux.

Organismes animaux et végétaux : caractères communs et caractères distinctifs. Cellule ; segmentation, division du travail. Animaux uni- et pluricellulaires. But de la classification. Les embranchements. L'espèce. Aperçu succinct de l'histoire de la zoologie ; sélection, adaptation, hérédité. Notions de géographie zoologique. Rapports des organismes (plantes et animaux) avec leur milieu. Rapports des organismes entre eux (plantes à plantes, animaux à plantes, animaux à animaux).

Anatomie et physiologie humaines.

L'homme. La cellule. Tissus. Fonctions. Fonctions de relation. Locomotion. Squelette. Muscles. Anatomie et physiologie du système nerveux. Sommeil, rêves, hypnotisme. Système nerveux du grand sympathique. Sens : le toucher et les fonctions de la peau ; le goût ; l'odorat ; l'ouïe ; la vue.

Fonctions de nutrition. Les aliments, leur nature, leur valeur. Appareil digestif. Digestion : insalivation et déglutition, chymification, chylification. Le sang ; la circulation. Respiration. Phonation.

Chimie.

Chimie générale : Généralités ; corps simples et composés. Symboles, familles de corps. Affinité. Combinaison. Atomes et molécules. Analyse et synthèse. Nomenclature des combinaisons. Lois des proportions définies et multiples. Allotropie. Cristaux. Thermochimie.

Chimie minérale : Métalloïdes et leurs combinaisons les plus répandues. Métaux : propriétés, classification, généralités. Applications usuelles.

Chimie organique : Introduction ; classification. Séries et fonctions. Série grasse : hydrocarbures ; hydrates de carbone; alcools; acides et alcalis organiques ; éthers ; corps gras. Alcaloïdes. Série aromatique : benzine et dérivés ; couleurs du goudron. Matières albuminoïdes. Applications pratiques.

Physique.

Chaleur : Mesure de la température ; thermométrie ; quantité de chaleur ; équivalent mécanique ; chaleur spécifique ; principes de calorimétrie. Propagation de la chaleur par conductibilité et par rayonnement. Effets produits par la chaleur : dilatation, changement d'état des corps.

Acoustique : Origine du son ; propagation, vibrations Qualités du son. Réflexion du son. Diapason, gammes. Vibration des tuyaux et des cordes.

Optique : Propagation et vitesse de la lumière ; photométrie. Réflexion, réfraction. Œil. Instruments d'optique. Dispersion, spectre, couleurs.

Magnétisme : Aimants naturels et aimants artificiels. Attraction et répulsion. Champ et spectre magnétiques. Boussole. Magnétisme terrestre.

Electricité statique : Production et distribution de l'électricité. Electroscope. Attraction et répulsion. Influence. Condensateurs. Principe des machines électriques. Electricité atmosphérique. Paratonnerre.

Electricité dynamique : Piles, courants, unités de mesure ; électrolyse, polarisation, accumulateurs ; électromagnétisme ; induction ; téléphone, télégraphe, sonnette électrique ; machines dynamo-électriques; reversibilité ; transport de force. Actions calorifiques et lumineuses du courant. Rayons Röntgen. Ondes électriques ; télégraphie sans fil.

Mouvements, force, travail, puissance. Unités et instruments de mesure. Notions de mécanique. Equilibre. Centre de gravité. Leviers. Pesanteur, poids, balances. Chute des corps. Propriétés des liquides et des gaz. Aréomètres ; baromètres; pompes à liquides et à gaz. Actions moléculaires ; élasticité des solides et des liquides ; capillarité ; diffusion. Notions sur l'analyse spectrale, la diffraction, la polarisation. Double réfraction. Phosphorescence et fluorescence.

Minéralogie et géologie.

Notions élémentaires de minéralogie.
Les grandes périodes géologiques.

ECONOMIE DOMESTIQUE ET HYGIÈNE.

Economie domestique. La société. La famille. Le ménage.

Rôle de la femme dans l'administration du ménage. Les finances domestiques. La maison. Les vêtements. L'alimentation.

Rôle de la femme dans la famille. Le foyer domestique. Education des enfants.

Rôle de la femme dans la société.

Hygiène. Développement physique de l'enfant du berceau à l'adolescence. Tempéraments. Hérédité. Habitudes.

Hygiène personnelle. Hygiène domestique. Hygiène scolaire.

Premiers soins en cas d'accident.

Maladies transmissibles et méthodes générales de préservation.

52. 13. **Programmes concernant les brevets spéciaux (canton de Vaud).** (Règlement du 4 février 1910).

A. BREVET SPÉCIAL DE COMPTABILITÉ.

Branches d'examens : 1. Arithmétique élémentaire ; 2. Arithmétique commerciale ; 3. Algèbre élémentaire ; 4. Comptabilité ; 5. Eléments de droit commercial ; 6. Transports.

1. Arithmétique élémentaire. (Examen oral.)

La numération. — Opérations sur les nombres entiers et sur les nombres fractionnaires décimaux.

Fractions ordinaires. — Principes fondamentanx ; simplifications ; opérations sur les fractions ordinaires.

Divisibilité. — Nombres premiers ; du plus petit commun diviseur, du plus petit multiple commun.

Système métrique. — *Nombres complexes.* — Opérations avec les nombres complexes.

Racine carrée et racine cubique des nombres. — *Rapports et proportions ;* grandeurs qui varient dans le même rapport. Règle de trois simple et composée. Règles d'intérêt, d'escompte ; les divers escomptes. Règle de société, de mélange, d'alliages. Partages proportionnels.

Règle conjointe. — *Surfaces et volumes.* — Eléments de géométrie appliquée.

2. Arithmétique commerciale. (Examen écrit et oral.)

Opérations abrégées. — Addition, soustraction, multiplication, division, racine carrée.

Mesures, poids et monnaies des principaux pays. — *Notes et factures.* — Compte d'achat et de vente. Factures anglaises.

Calcul de l'intérêt et de l'escompte. — Méthode des nombres et multiplicateur fixe, des nombres et diviseur fixe, des parties aliquotes ou des %.

Du change. — Les cotes en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Bordereaux d'escompte sur les places principales des pays indiqués ci-dessus. Du timbre.

Des valeurs mobilières. — Espèces de valeurs mobilières. Les cotes en Suisse, France, Allemagne, Angleterre, aux Etats-Unis. Bordereaux faits sur les principales places des pays indiqués ci-dessus. Du timbre.

Métaux précieux. — Achat et vente des métaux précieux sur les

principales places : en Suisse, à Paris, à Londres, en Allemagne, à New-York. Monnaies. Cotes de la monnaie. Des différentes espèces de titres des lingots et monnaies.

Echéance commune, échéance moyenne.

Comptes courants. — Les diverses méthodes et en particulier les méthodes directe, indirecte et hambourgeoise.

3. *Algèbre élémentaire (examen oral).*

Les quatre opérations avec termes à cœfficients et exposants numériques, littéraux, monômes et polynômes. Fractions ordinaires. Equations du 1er dégré à une et plusieurs inconnues. Puissances et radicaux. Equation du 2me dégré à une et plusieurs inconnues. Progressions arithmétiques et progressions géométriques. Logarithmes.

Intérêts et escomptes composés à taux unique et à taux variables. Recherche de la valeur finale, de la valeur initiale, du taux et du temps.

Echéance commune et moyenne. Taux proportionnels et équivalents. Intérêts anticipés. Relations entre le taux de l'intérêt et le taux de l'escompte.

Eléments sur les annuités et les amortissements : formules générales.

4. *Comptabilité. (Examen écrit et oral.)*

But de la comptabilité privée. — Capital et ses variations : valeurs actives et passives. Inventaire, bilan, comptes.

Comptabilité simple. — Les divers livres employés, avantages et défauts de la comptabilité simple.

Comptabilité double. — But. Les divers livres employés, le Grand livre, le Journal, les balances. Les diverses méthodes, italienne, américaine, allemande, anglaise et française.

Consignations ; comptes à deux monnaies.

Comptabilité de ménage.

Comptabilité d'un magasin de détail.

Ouverture et clôture des comptes pour une société en nom collectif et en commandite simple.

5. *Eléments de droit commercial. (Examen oral.)*

De la lettre de change ; du billet de change, du chèque. Des autres billets et mandats à ordre, des livres de comptabilité.

Du registre du commerce. Des raisons de commerce et autres. De la vente et de l'échange. Du contrat de transports.

La loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

6. *Transports. (Examen oral.)*

La poste, son origine, son développement, son utilité sociale. Postes helvétiques, postes cantonales, postes fédérales.

Aperçu de l'histoire des télégraphes, téléphones et douanes en Suisse ; le monopole.

Lois fédérales sur les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques. Manuel postal, tarif postal de poche.

Chemins de fer suisses. Historique, classification actuelle des lignes.

Transport des voyageurs, bases légales des taxes, billets simple et double course, déclassement. Durée de validité. Billets circulaires en service direct suisse et en service international. Billets de société et d'école. Abonnements généraux. Bateaux à vapeur suisses.

Bagages, colis express. Marchandises. Classification des marchandises. Tarifs généraux et spéciaux. Tarifs exceptionnels. Grande vitesse; petite vitesse. Marchandises exclues du transport. Délai d'expédition, délai de livraison.

B. BREVET SPÉCIAL DE SCIENCES COMMERCIALES.

1. Arithmétique élémentaire et commerciale; — 2. Algèbre élémentaire, algèbre financière, assurances; — 3. Comptabilité privée: banque, commerce, industrie; — 4. Comptabilité publique; — 5. Transports; — 6. Marchandises; — 7. Géographie commerciale et géographie des produits commerciaux; — 8. Législation commerciale; — 9. Economie politique; — 10. Une langue étrangère.

1. Arithmétique élémentaire et commerciale. (Examen écrit et oral.)

a. Arithmétique élémentaire: voir programme de l'examen de capacité pour la comptabilité.

b. Arithmétique commerciale: voir programme de l'examen de capacité pour la comptabilité; en plus: Mesures, poids et monnaie des principaux pays du monde; plus spécialement ceux de l'Angleterre, de la Russie, des Etats-Unis. Le système monétaire des pays, l'étalon monétaire, pied, taille, pair théorique des monnaies, le pair théorique du change.

Arbitrage entre deux places, arbitrages de change, voie de traite, voie de remise, arbitrage de spéculation, arbitrage de fonds publics, arbitrage de métaux précieux et de monnaies. Parités, tableaux de parités.

Opérations de bourse sur fonds publics et marchandises. Définition; but de la bourse; opérations, au comptant, à terme ferme, à prime.

Report, déport, stellages, facultés, filières, caisses de liquidation.

Des c/c, définition, des diverses méthodes, changements de taux, intérêts non réciproques.

2. Algèbre élémentaire, algèbre financière, assurances. (Examen oral et écrit.)

Algèbre élémentaine: Voir programme de l'examen de capacité pour la comptabilité, en plus: méthode des erreurs relatives. Permutations, arrangements, combinaisons, formule du binôme.

Algèbre financière: Annuités et placements; définition, classement, valeur actuelle et finale des annuités constantes, temporaires,

immédiates et différées, perpétuelles, immédiates et différées, à taux unique et à taux variables.

De l'amortissement : établissement des formules générales. Système progressif ; système américain.

Taux de l'amortissement ; fond d'amortissement, solde d'un emprunt à une époque quelconque de la période d'amortissement.

Emprunts publics à taux unique et à taux variables ou différés. Recherche de la somme à emprunter, de l'annuité, du temps et du taux.

Emprunts à lots.

Caisses d'amortissement, leur fonctionnement.

Conversion des emprunts, des emprunts publics.

Construction des tables pour les intérêts composés, les annuités et les placements.

Assurances : Probabilités, loi des grands nombres. Etude des loteries. Statistique ; table de mortalité, problèmes élémentaires tirés de la table de mortalité, vie probable, vie moyenne.

Assurances sur une tête en cas de vie ; rentes viagères immédiates, temporaires, différées.

Tables de commutation.

Assurances sur une tête en cas de décès ; assurance mixte, réserve mathématique, réduction, rachat.

3. *Comptabilité privée. (Examen écrit et oral.)*

Voir programme de l'examen pour l'enseignement de la comptabilité ; en plus :

Etude du bilan. Manière de lire un bilan. Etablissement du bilan. Comptabilité des sociétés ; en nom collectif, en commandite simple ou par actions, société anonyme ; association.

Participations : Comptes à $^1/_2$, à $^1/_3$, à $^1/_4$, les diverses méthodes.

Comptabilité industrielle ; ce qui la différencie de la comptabilité commerciale. Prix de revient industriel.

La comptabilité de banque.

Etude comparée des divers systèmes de comptabilité.

4. *Comptabilité publique (Examen oral.)*

a. Eléments de la science des finances. Recettes publiques, dépenses publiques, classification. Rapport entre les recettes et les dépenses publiques.

Budget. Dette publique ; consolidée, flottante ; émission, conservation et extinction des emprunts.

b Comptabilité en usage dans une commune suisse ; dans un canton. Comptes de la Confédération ; comptes des C. F. F.

c. Etude comparée des divers systèmes de comptabilité publique employés en Europe.

5. *Transports. (Examen oral.)*

Voir programme pour l'enseignement de la comptabilité : en plus :

Voies et moyens de transport par eau. Connaissements, tarifs.

Magasins généraux ; entrepôts. Warrants et récépissés. Les conventions internationales concernant les transports.

6. Marchandises. (Examen oral.)

Notions générales sur la structure et la composition des végétaux et des animaux.

Substances alimentaires : origine, caractères, sortes commerciales, altérations et falsifications.

Conserves, fécules, sucres, condiments, parfums et drogues. Gommes, baumes, résines, textiles, produits de la fermentation. Matières tinctoriales organiques, corps gras, matières gélatineuses, peaux brutes, matières tannantes, cuirs et fourrures.

7. Géographie commerciale. (Examen oral.)

a. Géographie physique et politique ; — *b.* Géographie économique :

Territoire. Régions naturelles. Ethnographie. Races et langues. Emigration et immigration. Colonisation. Force productive. Forêts. Agriculture. Elevage. Chasse et pêche. Industries extractives et manufacturières. Conditions du travail et main d'œuvre.

Commerce. Centres commerciaux. Marine et ports. Voies de communication. Routes. Canaux. Chemins de fer. Compagnies et lignes de navigation. Télégraphes, téléphones. Cables sous marins. Les échanges Importations et exportations. Transit. Entrepôts. Ports francs.

Politique et législation commerciales. Traités de commerce. Monnaie et crédit. Relations commerciales de la Suisse avec l'étranger.

c. Produits commerçables. Matières premières et objets manufacturés. Production comparée des différents pays. Débouchés. Principaux marchés.

d. Actualités géographiques. Explorations.

8. Législation commerciale. (Examen oral.)

Définition du droit. Droit interne. Droit international. Droit public. Droit privé.

Droit commercial suisse : Etude complète du code fédéral des obligations.

La poursuite pour dette et la faillite. La propriété industrielle.

Etude sommaire du droit de change, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Angleterre.

Etude sommaire de la législation concernant les sociétés commerciales des pays cités plus haut.

9. Economie politique. (Examen oral.)

Définition de l'économie politique.

Histoire de l'économie politique.

Production de la richesse. La terre ; les agents naturels.

Le travail, son organisation, division du travail ; la liberté du travail ; restrictions apportées à la liberté du travail. Les corporations. Les monopoles.

L'industrie; ses divisions; la petite et la grande industrie; l'industrie des transports; l'industrie des étrangers. Les machines.

L'épargne, son but. Le capital, espèces de capitaux. Rôle du travail, du capital et du sens des affaires dans la production de la richesse.

Répartition de la richesse. La propriété individuelle et collective. Le fermage; ses formes. Intérêt du capital engagé. Le profit de l'entrepreneur; le salaire de l'ouvrier. Espèces de salaires. Le marchandage; la participation aux bénéfices. Les assurances.

Moyens employés pour modifier ou maintenir la répartition du salaire.

Associations ouvrières; syndicats, grèves, lock out, la concentration dans l'industrie et les langues; trusts, cartels.

La population dans ses rapports avec la répartition des richesses. Théorie de Malthus. Richesse et paupérisme.

Circulation de la richesse, l'échange, la valeur et le prix, la monnaie, monométallisme, bi-métallisme, papier-monnaie.

Le crédit privé et public. Instruments de crédit, billet de banque; circulation fiduciaire. La banque, le crédit foncier, les magasins généraux. Emprunts des Etats. Conversion. Amortissements. La bourse; bourses privées, bourses officielles, bourse de valeurs fiduciaires; bourses de marchandises; des caisses de liquidation.

Le commerce; ses divisions, importation, exportation, balance du commerce, du change, libre échange, protection, prohibition. La douane.

Les crises économiques.

Consommation de la richesse.

10. Allemand, Anglais ou Italien. (Examen oral.)

Traduction en français d'un article de journal ou d'une lettre d'affaires dont le texte fournira matière à une conversation. Rédaction orale d'une ou plusieurs lettres d'affaires.

Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance pratique de la langue.

C. BREVET SPÉCIAL D'ANGLAIS.

Notions d'histoire de la langue. — Grammaire actuelle : Phonétique, morphologie, syntaxe.

II. Le pays.

Géographie. Histoire. Mœurs. Culture.

III. La littérature.

1. Les origines. Influence des Normands.
2. Chaucer. Wycliffe.
3. La Renaissance et le siècle d'Elisabeth. Spenser, Shakespeare.
4. Le XVIIme siècle. Traduction de la Bible. The Book of Common Prayer. Milton. Bunyan. Dryden.

5. Le XVIIIme siècle. Pope, Swift, Addison. Le roman : Defoe, Richardson, Goldsmith. — Samuel Johnson. Gibbon. — Précurseurs des Romantiques : Thomson, Gray, Chatterton, Cowper, Burns. — Sheridan.

6. Le XIXme siècle. L'école romantique. — Scott. — Wordsworth, Coleridge. — Byron, Shelley, Keats.

Le roman : Dickens, Thackeray. — Macaulay, Carlyle, Ruskin. — Les modernes : Tennyson, Longfellow. — George Eliot, Kingsley, Stevenson, Kipling.

IV. Textes.

1. Lecture de quelques pages de chacun des auteurs du programme de littérature.

2. Etude de quatre œuvres d'auteurs d'époques différentes, dont une de Shakespeare. Le choix de ces œuvres est laissé au candidat.

V. Enseignement.

Notions de pédagogie générale.

Didactique spéciale : Enseignement des langues vivantes.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

D. BREVET SPÉCIAL D'ITALIEN.

I. La langue.

Notions d'histoire de la langue. Grammaire actuelle : Phonétique, morphologie, syntaxe.

II. Le pays.

Géographie. Histoire. Mœurs. Culture.

III. La littérature.

Notions : Les origines (de la chute de l'Empire romain au XIIIme siècle) et apparition de la langue vulgaire.

Les grands Toscans du XIVme siècle : Dante, Pétrarque, Boccace.

XVme siècle : La Renaissance, l'humanisme, Lorenzo il Magnifico. L'épopée chevaleresque.

XVIme siècle : L'histoire politique : Machiavelli, Guicciardini. — La poésie narrative : l'Ariosto. — La poésie lyrique : Michelangelo. — La poésie satirique et burlesque : Aretino. — La prose : Cellini. — La fin de la Renaissance : Torquato Tasso.

La décadence : fin du XVIme siècle et XVIImr siècle : La poésie. — L'histoire. — La satire. — La littérature philosophique et scientifique : Giordano Bruno; Campanella ; Galileo.

L'Arcadie. — L'histoire érudite et philosophique. La critique littéraire. — Le mélodrame et la comédie : Metastasio, Goldoni. — Parini. — Alfieri.

Le néoclassicisme napoléonien : Monti, Foscolo. Pindemonte. — La prose. — Le romantisme : Manzoni, Leopardi. — La littérature patriotique : d'Azeglio, Pellico, Mazzini, Giusti. — Les épigones du romantisme : Zanella. — Carducci. — De Sanctis. — Les contemporains : d'Annunzio, Fogazzaro, Pascoli, de Amicis.

IV. Textes.

1. Lecture de quelques pages de chacun des auteurs du programme de littérature.
2. Etude de quatre œuvres d'auteurs d'époques différentes. Le choix de ces œuvres est laissé au candidat.

V. Enseignement.

Notions de pédagogie générale.
Didactique spéciale : Enseignement des langues vivantes.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

E. BREVET SPÉCIAL DE DESSIN ARTISTIQUE ET DÉCORATIF.

A. Epreuves écrites.

1. Composition française (Règlement, art. 15).
2. Epreuves graphiques : *a.* Dessin d'une figure d'après nature ou d'après l'antique (plâtre); — *b.* Etude d'une plante d'après nature et esquisse d'une composition décorative : — *c.* Modelage en bas-relief d'une figure ou d'un ornement; — *d.* Perspective d'objets.

Le dessin d'après nature ou d'après le plâtre peut se faire indifféremment, au crayon mine de plomb, crayon Conté ou fusain.

L'étude de la plante et l'esquisse de la composition décorative se feront en couleurs.

B. Examen oral.

Perspective d'observation et perspective exacte.

Le candidat devra exécuter au tableau des croquis d'objets simples en perspective.

Méthodes d'enseignement : Dessin d'après nature, dessin libre, dessin de mémoire, enseignement collectif et individuel, lois de la composition décorative et de l'ornement.

Anatomie, ostéologie et myologie.

Histoire de l'art. Art ancien et moderne. L'art en Suisse.

C. Leçon pratique.

Dessin d'un objet, perspective ou composition décorative.

Correction d'un dessin.

N.B. Il est recommandé aux candidats, avant de se présenter à l'examen, d'assister à des leçons de dessin dans un établissement secondaire ou primaire.

Il pourra être tenu compte de ce stage dans l'attribution du diplôme.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

F. BREVET SPÉCIAL DE DESSIN TECHNIQUE.

A. Epreuves écrites.

1. Composition française (Règlement, art. 15).
2. Epreuve pratique : Exécution d'un croquis coté fait entièrement à main levée, sa mise au net à l'échelle, avec teintes conventionnelles et, éventuellement, rendu au lavis et ombres portées.

B. Examen oral.

Géométrie. — La ligne droite; ses tracés. Le segment ; divisions diverses.

L'angle et le cercle ; tracés et divisions ; polygones réguliers.

Problèmes de raccordement.

Notions sur les courbes usuelles.

Notions de géométrie dans l'espace.

Géométrie descriptive. — Méthodes des plans cotés et des deux projections orthogonales: représentation du point, de la ligne droite, du plan, des surfaces polyédriques, coniques et cylindriques, des surfaces de révolution, des surfaces réglées les plus simples et de la surface du terrain.

Plan tangent à une surface : section plane ; intersection de deux surfaces.

Méthodes de détermination des vraies grandeurs : rotations, rabattements et changements de plans de projection.

Ombres propres et ombres portées; répartition de la luminosité sur la surface d'une sphère, d'un cône et d'un cylindre.

Perspectives régulière, cavalière et axonométrique.

Mathématiques générales. — Notions sur la représentation d'une fonction par une courbe ; représentation des fonctions les plus simples.

Connaissances techniques. — Généralités sur l'architecture et les constructions civiles; ordres, moulures et ornements. Murs, voûtes, escaliers et charpentes.

Généralités sur les mécanismes et les organes de machines.

Notions élémentaires sur les travaux de forge, de fonderie et d'ajustage ainsi que sur ceux de la taille des pierres, de maçonnerie, de fondations, de charpente et de menuiserie.

C. Leçon pratique.

Dessin d'un objet, perspective.

Correction d'un dessin.

N. B. Il est recommandé aux candidats, avant de se présenter à l'examen, d'assister à des leçons de dessin technique dans un établissement secondaire.

Il pourra être tenu compte de ce stage dans l'attribution du diplôme.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1901.

G. BREVET SPÉCIAL DE MUSIQUE VOCALE.

Connaissance complète de la théorie de la musique.

L'appareil vocal et son mécanisme ; registres ; division des voix. Emission et articulation ; vocalisation ; pose de la voix.

Harmonie. Les accords et leurs renversements. Cadences, retards, anticipations. Appogiature. Objet de la fugue, du canon, du contrepoint. — Les formes musicales.

Histoire de la musique. Biographie des grands compositeurs anciens et modernes, avec indication de leurs œuvres principales.

Exécution d'un morceau de musique vocale au choix du candidat.

Lecture à vue d'un solfège avec changements de clés.

Transposition.

Réalisation d'une basse chiffrée.

Mise d'un accompagnement à une mélodie simple.

Leçon pratique donnée à une classe.

Les candidats devront connaître un peu de piano ou d'harmonium, de façon à pouvoir accompagner les exercices de solfège dans les leçons.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

H. BREVET SPÉCIAL DE CALLIGRAPHIE.

A. Composition (Règlement, art. 15).

B. Examen oral.

1. Quelques notions sur l'histoire de l'écriture. — Origine, valeur et applications des genres actuellement en usage.
2. Quelques notions sur le matériel qui a servi à écrire dès les temps anciens jusqu'à nos jours.
3. Programme détaillé de l'enseignement de l'écriture dans nos écoles.
4. De l'écriture *droite* et de l'écriture *penchée* au point de vue pratique et au point de vue hygiénique. — Partisans et adversaires.
5. Qualités d'une bonne écriture.
6. Méthode d'enseignement selon la classe, l'âge, les aptitudes et les besoins des élèves. — Développement du goût, de l'œil et de la main. — Leçons. — Modèles et cahiers préparés.
7. Tenue du corps, de la tête, des bras, des mains, des doigts,

des jambes. — Tenue de la plume. — Position du papier. — Lumière. — Table et siège. — Myopie, scoliose et autres maladies scolaires provoquées par une attitude vicieuse du corps.

8. Principes de *l'écriture anglaise* (droite ou penchée). — Directions des traits, pleins, déliés, liaisons, éléments. — Classification rationnelle des minuscules et des majuscules. — Formes et proportions des lettres selon l'ordre des classes. — Alphabets. — Grosse, moyenne, fine. Cursive.

9. Principes de l'*écriture allemande*.

10. Principes des *chiffres arabes* et des *chiffres romains*.

11. Principes de l'*écriture bâtarde*.

12. Principes de l'*écriture ronde*.

13. Principes de l'*écriture gothique*.

C. Epreuves pratiques.

1. Exécution au tableau noir de spécimens des écritures mentionnées au programme.

2. Calligraphie d'une pièce d'écriture dont la composition et la forme sont laissées au choix du candidat.

Les candidats pourront présenter d'autres travaux écrits exécutés par eux.

3. *Leçon modèle* sur l'une des branches du programme.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

I. BREVET SPÉCIAL DE GYMNASTIQUE.

I. Composition française (Règlement, art. 15 et 18).

II. Examen oral.

A. Pédagogie et histoire de la gymnastique : 1. Introduction historique. — Origine des différentes méthodes ou systèmes ; leurs caractères essentiels. — Noms des principaux propagateurs de la gymnastique; indication des améliorations apportées par eux à l'enseignement.

2. Utilité de la gymnastique pour les deux sexes et aux différents âges (âge tendre, adolescence, âge mûr). — Avantages des exercices en plein air. — Influence de la gymnastique sur les facultés morales, sur la santé et sur l'organisme.

3. Méthode à suivre et choix des exercices pour un programme et pour une leçon, suivant les âges et les sexes. — Explication d'un certain nombre d'exercices choisis dans les manuels adoptés pour les écoles ; valeur et but de ces exercices.

4. Local de gymnastique. — Nombre, nature et disposition des engins.

B. Notions d'anatomie, de physiologie et d'hygiène : 1. Description sommaire des *principaux organes* du corps et de leurs fonctions. — Respiration. — Circulation.

2. *Système osseux.* Du squelette et de la structure de la char-

pente humaine, de la division de ses parties, des articulations, des leviers et de leur rôle dans l'organisme. — De l'action des muscles sur les os. — Composition chimique des os.

3. *Système musculaire.* Constitution des muscles. — Etat de repos : couleur, élasticité, tonicité, insertions. — Etat actif : propriétés physiques, phénomènes chimiques, travail musculaire, contraction. — Description sommaire et rôle des grands groupes musculaires. — Théorie de la locomotion.

4. *Système nerveux.* Centres nerveux. — Structure de la mœlle épinière et fonctions.

5. *Hygiène des exercices.* Heures et locaux convenables. — Précautions hygiéniques suivant la saison et l'état de l'atmosphère. — Vêtements. — Excès d'exercices physiques : l'essoufflement, l'effort, la hernie. — Premiers soins à donner en cas d'accident.

III. Epreuves pratiques.

1. Exécution de deux exercices choisis dans les manuels officiels et fixant les aptitudes du candidat à la démonstration des exercices.

2. Leçon à donner d'après les manuels officiels : *a.* brevet pour l'enseignement aux garçons et aux filles : une leçon à une classe de garçons et une leçon à une classe de filles ; — *b.* brevet pour l'enseignement aux garçons : une leçon à une classe de garçons ; — *c.* brevet pour l'enseignement aux filles : une leçon à une classe de filles.

N. B. Les candidats qui ont subi avec succès les épreuves du brevet sans avoir préalablement suivi les cours spéciaux organisés sous le contrôle de la Confédération ou enseigné la gymnastique pendant deux ans au moins ne reçoivent qu'un brevet provisoire.

Ce dernier est échangé contre un brevet définitif lorsque le porteur a satisfait à l'une ou l'autre de ces conditions.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

K. BREVET SPÉCIAL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET D'HYGIÈNE.

Hygiène.

Notions d'anatomie et de physiologie humaines.

Notions générales de physique et de chimie.

Hygiène personnelle et hygiène domestique. — Rôle de l'air, de la lumière, de la chaleur, de la propreté, de l'alimentation, de l'exercice et du repos, des habitudes.

Hygiène de l'enfance. — Le bébé. L'enfant d'un an à sept ans.

Hygiène du malade. — La chambre du malade. Soins au malade. — Premiers soins en cas d'accident. — Maladies transmissibles ; mesures de prophylaxie.

Economie domestique.

La société, la famille, le ménage.

Rôle de la femme dans l'administration du ménage. Le foyer domestique. Importance et intérêt des occupations ménagères.

Les finances domestiques : Budget. Economie. Dépenses nécessaires, dépenses inutiles ou superflues. Achats. — Comptabilité domestique. Epargne. Assurances.

L'habitation : Orientation de la maison. Distribution de l'intérieur. Aménagement des différentes pièces. Chauffage, éclairage et ventilation. Entretien de l'appartement et du mobilier. Du goût dans l'aménagement de la maison.

Les vêtements : Les tissus. Le linge. Blanchissage du linge. Entretien des vêtements. La toilette.

L'alimentation : Composition chimique de nos aliments. Leur digestibilité relative. La ration alimentaire. La valeur véritable des aliments : valeur nutritive et valeur marchande. Composition des menus. — Nos principaux aliments : La viande. Le lait. Les œufs. Le pain. Les légumes et les fruits. Condiments. Boissons. — Falsification des aliments. Procédés de conservation des substances alimentaires. La cuisson des aliments. — La table. Le repas.

Rôle de la femme dans la famille. — Gouvernement de la maison. Les domestiques. La vie de famille. Soins aux tout petits. Education aux enfants.

Rôle de la femme dans la société. — Employés et fournisseurs. Exercice de la charité. Lutte contre les maux sociaux. L'alcoolisme et la tuberculose. Devoirs envers la patrie. Influence morale de la femme.

Lectures.

Etude de quelques ouvrages (au choix de la candidate) ayant trait à l'éducation domestique ou au rôle de la femme d'une façon générale.

N. B. Les candidates trouveront dans les ouvrages sous-indiqués des renseignements bibliographiques et des indications qui pourront leur être utiles pour les diriger dans leur préparation.

Moll-Weiss : Le livre du foyer. A. Colin, 1910.

Piffault : La femme de foyer. Ch. Delagrave.

Pour l'éducation familiale. Conférence de l'école des mères. Didier.

Rapport du Congrès international d'enseignement ménager, à Fribourg, 1908.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 23 décembre 1910.

L. BREVET SPÉCIAL DE STÉNO-DACTYLOGRAPHIE.

A. Sténographie.

1. Vitesse sténographique (Examen écrit). — Prise sténographique, en 3 minutes, d'un texte de 360 mots; transcription en écriture ordinaire; durée de la transcription : 21 minutes.

L'épreuve est appréciée comme suit: un non-sens enlève un demi à un point; — 5 mots oubliés: un point; — 10 fautes de ponctuation et d'orthographe: un point.

2. *Correction du tracé (Examen écrit).* — Prise sténographique, en 3 minutes, d'un texte de 150 mots.

L'épreuve est appréciée comme suit: 2 erreurs de tracé de nature différente enlèvent un point; pour le reste, voir vitesse sténographique.

3. *Théorie. (Examen oral ou écrit, 15 minutes ou 1 heure.)* — Théorie complète du système pratiqué par le candidat. Notions théoriques sur les autres systèmes sténographiques (sténographies cursives, sténographies géométriques; systèmes unitaires, systèmes à plusieurs degrés).

4. *Histoire de la sténographie. (Examen oral ou écrit, 15 minutes ou 1 heure.)* — La sténographie dans l'antiquité, au moyen âge. Mouvement sténographique moderne. Origine des principaux systèmes français ou allemands.

B. Dactylographie.

1. *Epreuve de bienfacture. (Examen écrit.)* — Dactylographier 10 textes différents de 80 mots chacun. Durée de l'épreuve, 1 heure.

Appréciation de l'épreuve: Toute faute annule le texte. Par faute, il faut entendre une erreur de frappe, un mauvais alignement, etc. Toute erreur de frappe corrigée visiblement compte pour une faute. Chaque texte accepté par le jury donne droit à 1 point.

2. *Epreuve de vitesse. (Examen écrit.)* — Un texte de 750 mots est remis au candidat. En 5 minutes, il prend connaissance du texte, puis il commence la dactylographie du texte même; l'épreuve dactylographique doit être terminée à la fin de la 15me minute. Tout travail inférieur à 400 mots est annulé.

L'épreuve est appréciée comme suit: 1 erreur de frappe: 1 faute; — 1 mot manquant: autant de fautes, plus une, qu'il y a de lettres dans le mot manquant; — Alignement: autant de fautes qu'il y a d'espaces manqués; — 1 faute d'orthographe: 1 faute; — 1 non-sens: 10 fautes; — 3 erreurs corrigées: 1 faute; — Mots intervertis ne modifiant pas le sens: 2 fautes.

Tout texte qui contient un nombre de fautes égal au 30 % des mots dactylographiés est annulé.

Du nombre des mots dactylographiés, il est retranché un mot pour deux fautes. Le reste divisé par 80 donne la note de vitesse normale.

Le candidat qui a terminé son travail avant le temps fixé a droit à 1/4 de point par minute gagnée.

Exemple N° 1. — Un candidat a dactylographié 750 mots en 15 minutes. Son travail renferme 470 fautes; ce travail est nul. Il y a trop de fautes, le nombre maximum des fautes permises étant de $\frac{750 \times 30}{100} = 225$.

Exemple N° 2. — Un candidat a dactylographié 750 mots en 15 minutes. Son travail renferme 220 fautes. Le nombre des mots

valable est donc de $750 - \frac{220}{2} = 750 - 110 = 640$. La note attribuée est de $\frac{640}{80} = 8$. Aucune adjonction n'est faite à cette note pour une vitesse supérieure à la vitesse normale.

Exemple N° 3. — Un candidat a dactylographié les 750 mots en 12 minutes. Son travail renferme 200 fautes. Mots valables : $750 - \frac{200}{2} = 650$. Note moyenne $\frac{650}{80} = 8{,}10$. A cette note, il est ajouté $0{,}25 \times 3 = 0{,}75$ pour vitesse supérieure. La note finale sera donc de $8{,}10 + 0{,}75 = 8{,}85$.

3. *Historique de la machine à écrire, technique de la machine à écrire. (Examen oral ou écrit, 15 minutes ou 1 heure.)* — Origines de la machine à écrire. Les diverses espèces de machines à écrire. Organes de manipulation, d'impression et d'encrage. Connaissance spéciale de la machine utilisée par le candidat. Emploi du tabulateur.

Multiplication des copies : papier carbone, miméographie, autographie, etc.

4. *Disposition d'un texte au moyen du tabulateur. (Epreuve écrite, 1 heure.)*

C. Sténo-dactylographie.

Prise sténographique, pendant 5 minutes, d'un texte de 500 mots. Traduction faite immédiatement à la machine à écrire ; temps accordé : 35 minutes au maximum. L'épreuve est évaluée d'après le barême indiqué pour la vitesse dactylographique, le diviseur étant 55 au lieu de 80.

Le travail terminé avant les 35 minutes donne droit à une adjonction de demi point par 3 minutes gagnées.

Le candidat doit fournir : 1. sa machine ; — 2. son papier pour la machine (format commercial).

Le brevet peut se faire en deux fois : 1re fois : sténographie ou dactylographie ; — 2me fois : le reste des épreuves.

Comme système de sténographie, il n'est admis qu'un système ayant fait école.

***

Adopté par le Département de l'Instruction publique, le 15 janvier 1911.

53. 14. Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère. Degré supérieur.

54. 15. Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère. Degré inférieur.

(Pour ces deux documents voir *Annuaire de l'Instruction publique de 1911*, pages 121 à 136).

VI. Universités.

55. 1. Règlement relatif à l'admission des étudiants à l'Université de Zurich (30 janvier 1910).

56. 2. Règlement pour l'obtention du titre de docteur à la Faculté de médecine de l'Université de Zurich (29 juin 1910).